

Les délais des déclarations

Pour faire cesser ce stress insupportable du report des délais de rentrée des déclarations, il est indispensable de **légiférer à une date ultime**.

Respecter les délais de rentrée des déclarations est une évidence. Les raccourcir dans une mesure raisonnable et progressive est une nécessité. Mais pour cela il faut un ministre honnête et responsable, conscient des réalités du terrain, et des parlementaires courageux, conscients des réalités du terrain eux aussi.

On peut souligner la prouesse de l'administration qui est parvenue à publier la déclaration à l'impôt des sociétés au *Moniteur belge* du 26 avril 2022, alors que le législateur, complètement inconscient et faisant preuve d'un mépris total à l'égard des professionnels de la fiscalité, il faut le dénoncer, adopte encore des lois impliquant l'exercice d'imposition 2022 en 2022 ! Trois mois après la publication de la déclaration, le *Moniteur* contient encore la loi du 5 juillet 2022 portant des dispositions fiscales diverses (*M.B.*, 15 juillet 2022) qui impacte l'exercice d'imposition 2022 (avec une rétroactivité d'un an et demi, inimaginable il y a quelques années encore).

Tant que nous n'aurons pas un ministre des Finances qui a(ura) la décence, et le respect des professionnels, de ne pas refiler aux parlementaires, comme on le fait d'une mauvaise marchandise, des centaines de pages de mesures hétéroclites à adopter dans l'urgence en fin d'année (et même six mois au-delà de l'échéance de celle-ci) et tant que nous n'aurons pas des parlementaires responsables et conscients qui auront le courage de dire audit ministre que tout ce qui n'aura pas pu être adopté pour le 30 juin de l'année sera pour l'exercice d'imposition suivant, nous aurons toujours des problèmes de délais et les insupportables tensions que cela crée.

Et l'on s'inquiétera des conséquences d'une mauvaise gestion et de l'irresponsabilité ambiante en prolongeant les délais ... ou pas. Si oui, en toute dernière minute pour pouvoir se présenter comme un sauveur. C'est consternant et cela doit cesser.

Une fois encore se vérifie le révoltant : « on punit toujours la victime (le contribuable et son conseil), jamais le responsable (le législateur) ».

Les délais sont ce qu'ils sont parce que les lois sont adoptées beaucoup trop tardivement. Demander sans cesse des (indispensables) prolongations de délais, c'est travailler sur les conséquences, pas sur les causes. Or, c'est bien évidemment sur celles-ci qu'il faut agir si on souhaite trouver une solution. Si on veut (vraiment) résoudre un problème, il faut s'attaquer à sa cause profonde : à savoir un ministre des Finances indécent et méprisant et des parlementaires inconscients et indolents.

« *Le coupable est celui à qui le crime profite* » relevait Sénèque (philosophe romain, -4 avant JC à 65 après JC). « *Le vice capital de la patrie est d'être impuissante pour responsabiliser les ministres* » (Louis- Marie de Lahaye, vicomte de Cormenin, De la responsabilité des agents du gouvernement, et des garanties des citoyens contre les décisions de l'autorité administrative, Paris, Baudouin frères, 1819, in-8).

Roland Rosoux
Collaborateur scientifique LAW TAX